



PREMIER MINISTRE

GOUVERNEMENT DE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Le 4 décembre 2024

Comité sénatorial permanent des finances nationales
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4
Canada
Andrea.Mugny@sen.parl.gc.ca

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Je vous écris afin de manifester mon appui au projet de loi C-78, *Loi concernant un congé fiscal pour l'ensemble des Canadiens*, adopté par la Chambre des communes le 28 novembre 2024. Ce projet de loi, qui modifie la *Loi sur la taxe d'accise* afin de mettre en œuvre un congé temporaire de la TPS/TVH entre le 14 décembre 2024 et le 15 février 2025, est une mesure nécessaire et opportune en réponse à l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation, particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador. Notre gouvernement appuie ce projet de loi, qui accorde un allègement fiscal dans la province sur des produits essentiels dans le cadre d'une série de mesures d'abordabilité que nous avons instaurées au cours des dernières années.

Comme vous le savez, le taux d'inflation à Terre-Neuve-et-Labrador est une source de préoccupation importante pour de nombreux résidents de la province. Bien que le taux d'inflation global soit en baisse, des produits essentiels tels que les aliments et le logement ont connu des augmentations plus importantes, soit de 3 % et 3,4 % respectivement entre octobre 2023 et octobre 2024. Ces augmentations imposent un fardeau financier considérable aux familles et aux personnes dans toute la province.

Le congé de TPS leur offrira un répit plus que nécessaire en réduisant le coût de certains produits et services essentiels durant la période des Fêtes, au cours de laquelle les dépenses sont généralement plus élevées. En éliminant la TPS/TVH sur des produits comme les aliments, les vêtements pour enfants et les jouets, le gouvernement fédéral prend une mesure proactive afin d'alléger la pression financière qui pèse sur les ménages. Cette mesure sera particulièrement bénéfique pour les familles à plus faible revenu, beaucoup plus touchées par l'inflation.

Par ailleurs, la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est primordiale pour assurer la réussite de cette initiative. Je félicite le gouvernement fédéral pour les efforts qu'il a déployés afin de présenter ce projet de loi et d'amener tous les ordres de gouvernement à collaborer pour garantir sa mise en œuvre efficace. Le congé fiscal temporaire accordé par le projet de loi C-78 contribuera à atténuer les répercussions de l'inflation et à assurer le bien-être des Canadiens en cette période économique difficile.

En conclusion, j'appuie le projet de loi C-78, qui est, à mon avis, une mesure positive afin de s'attaquer au coût de la vie élevé avec lequel doivent composer les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador. J'encourage le gouvernement fédéral à continuer d'explorer et de mettre en œuvre des mesures qui allègent le fardeau fiscal des Canadiens.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette question importante.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du comité, l'expression de mes sentiments distingués.

ANDREW FUREY
Premier ministre

c.c. : Honorable Siobhan Coady, vice-première ministre et ministre des Finances